

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Série des Documents de Travail
de la

Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation,
des ressources et des conditions de vie des ménages

F0405

Les revenus du patrimoine
dans les enquêtes « revenus fiscaux »

Juin 2004

Nadine LEGENDRE
Division « Revenus et Patrimoine des ménages »

Ce document n'aurait pas pu être réalisé sans la collaboration
de Jacques BOURNAY et d'Olivier GUILLEMIN

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working papers do not reflect the position of INSEE but only their authors' views.

Résumé

Au niveau macro-économique, les enquêtes revenus fiscaux ne couvrent que partiellement les revenus du patrimoine. Elles se comportent, à ce titre, comme les enquêtes directes auprès des ménages. Le taux de couverture est particulièrement bas dans l'enquête revenus fiscaux du fait des spécificités de la source. Les revenus collectés sont, en effet, ceux qui sont déclarés au fisc. Or, beaucoup de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôt sur le revenu et donc ne figurent pas sur les déclarations fiscales. D'autres sont déclarés selon des règles spécifiques.

Selon les éléments de comparaison retenus, il apparaît que l'enquête sur les revenus fiscaux de 2001 a collecté entre 12% et 23% des revenus des valeurs mobilières enregistrés par la Comptabilité nationale. La couverture est meilleure mais n'atteint pas 50% en ce qui concerne les revenus des patrimoines immobiliers.

Mots-clé : revenu, patrimoine, valeurs mobilières, patrimoine immobilier, enquête revenus fiscaux, comptabilité nationale

Abstract

At the macroeconomic level, the French "revenus fiscaux" surveys only partly cover capital incomes. Household surveys have the same shortcoming. Because of their specificities, the "revenus fiscaux" surveys register quite a low part of capital incomes. Indeed the collected incomes are those which are declared to the tax administration. But as a lot of capital incomes are tax-exempt they are not filed on the tax returns. Moreover, some other taxable capital incomes are declared according to specific rules and do not appear in the income tax returns.

Depending on the type of capital incomes taken in account, the 2001 "revenus fiscaux" survey seems to have collected between 12% and 23% of the incomes from financial capital recorded by National Accounts. For real estate incomes, the covering rate is higher but still under 50%.

Keywords : income, capital, financial capital, real estate, « revenus fiscaux » survey, National Accounts

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
I - LES REVENUS DES VALEURS MOBILIERES.....	4
1) l'imposition des revenus des valeurs mobilières.....	4
2) les revenus des valeurs mobilières dans les enquêtes revenus fiscaux.....	4
3) passage de données administratives à des données statistiques.....	4
4) comparaison des données ERF et de celles de la Comptabilité Nationale.....
4.1) comparaison des masses de revenus des valeurs mobilières hors revenus de la propriété attribués aux assurés (à vie).....	5
4.2) comparaison des masses de revenus des valeurs mobilières avec les revenus de la propriété attribués aux assurés.....	5
II - LES REVENUS DES PATRIMOINES IMMOBILIERS.....	7
1) l'imposition des revenus des patrimoines immobiliers.....	7
2) les revenus des patrimoines immobiliers dans les enquêtes revenus fiscaux.....	7
3) comparaison des données ERF et de celles de la Comptabilité Nationale.....	7
CONCLUSION.....	9

INTRODUCTION

Les enquêtes revenus fiscaux (ERF), qui sont réalisées chaque année depuis 1996 (année de perception des revenus), sont considérées, par l'Insee, comme la source de référence sur les revenus des ménages pour les analyses microéconomiques telles que l'étude des inégalités. Cette source résulte de l'exploitation d'un échantillon des déclarations de revenus au fisc. Comme toutes les enquêtes auprès des ménages, elles ne couvrent que partiellement certaines catégories de revenus au niveau individuel mais surtout macroéconomique. En effet, la distribution des revenus étant relativement concentrée, les échantillons classiques des enquêtes auprès des ménages (à taux de sondage uniforme) ne comprennent pas assez de ménages à très hauts revenus pour obtenir une mesure précise des revenus au plan macroéconomique. Les enquêtes auprès des entreprises, qui visent à une précision des mesures macroéconomiques, utilisent des taux de sondage différents selon la taille de l'entreprise, allant jusqu'à l'exhaustivité pour les plus grandes d'entre elles. Ceci peut difficilement être transposé aux enquêtes auprès des ménages. La mauvaise couverture est particulièrement évidente, dans les enquêtes revenus fiscaux, en ce qui concerne les revenus du patrimoine. En effet, cette source ne collecte directement les ressources que dans la mesure où elles sont inscrites sur le formulaire 2042 de déclaration des revenus à l'administration fiscale. Or, certains revenus du patrimoine sont exonérés, d'autres sont taxés selon des règles d'imposition spécifiques qui diffèrent du droit commun.

Les enquêtes revenus fiscaux ont pour objectif de déterminer aussi précisément que possible le revenu effectif des ménages dans une perspective individuelle, afin d'analyser les différences de situation au sein de la population. Aussi, certains éléments, bien que considérés par la Comptabilité nationale comme des revenus sont-ils exclus (avoir fiscal). D'autres ne sont pas pris en compte, parce que les calculs nécessaires à leur détermination ne sont pas encore systématisés (les loyers imputés que la comptabilité nationale attribue comme un revenu aux propriétaires de leur logement). La non-prise en compte des loyers imputés est d'ailleurs commune à la plupart des pays européens. Eurostat a prévu de les intégrer dans la définition du revenu associée au dispositif européen SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie) à partir de 2007 (année de perception des revenus).

Les rentes et plus-values issues de la cession de patrimoine ne sont pas considérées comme des revenus du patrimoine. En effet, il s'agit d'une transformation du capital pour les premières, et d'une valorisation du capital de départ pour les secondes.

Les revenus du patrimoine proprement-dits sont donc de deux types :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les revenus des patrimoines immobiliers,

ces actifs pouvant être détenus directement ou indirectement par les ménages (SICAV, assurance vie,...).

Dans ce document, on essaie de mesurer le taux de couverture de ces revenus du patrimoine par les enquêtes revenus fiscaux récentes, au niveau macroéconomique. Les masses des revenus du patrimoine issues des enquêtes revenus fiscaux ont donc été rapprochées des

données de la Comptabilité Nationale. Les résultats de cette comparaison doivent toutefois être interprétés avec prudence. En effet, les deux sources n'embrassent pas le même champ. Les enquêtes revenus fiscaux s'intéressent uniquement aux ménages ordinaires de la France métropolitaine. Tandis que la Comptabilité Nationale porte sur la France entière et ne distingue pas les ménages ordinaires des autres.

I - LES REVENUS DES VALEURS MOBILIERES

1) l'imposition des revenus des valeurs mobilières

Ces revenus peuvent être imposés selon trois procédures différentes :

- les produits sont soumis au droit commun, inscrits sur le formulaire 2042 et taxés au barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques avec les autres revenus du foyer ;
- les produits sont soumis à un prélèvement libératoire opéré à la source ; ce prélèvement découle d'une option (le bénéficiaire choisit le prélèvement libératoire plutôt que l'imposition de droit commun) ou bien est décidé d'office par l'administration fiscale. Mais dans ce dernier cas, le bénéficiaire peut toujours demander l'application de l'imposition de droit commun. Le taux d'imposition au prélèvement libératoire dépend du type de produit et d'un ensemble de règles très complexe qui ne sera pas explicité dans ce papier.
- les produits sont exonérés.

Le tableau 1 présente une synthèse de la situation. Dans ce tableau, on a essayé de faire un tour d'horizon aussi large que possible sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.

2) les revenus des valeurs mobilières dans les enquêtes revenus fiscaux

Par construction, les enquêtes revenus fiscaux connaissent les revenus qui sont soumis à l'imposition de droit commun. En revanche, elles n'ont pas connaissance des revenus défiscalisés. Ceux qui sont soumis à prélèvement libératoire doivent être inscrits sur le formulaire 2042 depuis 1999. Auparavant, ils n'étaient même pas mentionnés donc pas connus de la source fiscale.

C'est la nature des placements qui détermine le mode de taxation (droit commun, prélèvement libératoire, défiscalisation). Ainsi, on sait que les enquêtes revenus fiscaux ne collectent jamais certains types de revenus (produits des livrets A et de l'épargne logement,...) parce qu'ils sont défiscalisés. Inversement, elles connaissent toujours, sous réserve des erreurs de déclaration, de mesure et de l'évasion fiscale, les revenus soumis à l'imposition de droit commun (dividendes des actions hors PEA,...).

La situation est plus compliquée pour les produits susceptibles de faire l'objet d'un prélèvement libératoire. Si le foyer n'opte pas pour le prélèvement, ils sont connus au même titre que les revenus imposés au barème. Si, au contraire, le foyer choisit le prélèvement, les enquêtes revenus fiscaux ne connaissent pas ces revenus jusqu'en 1998. A partir de 1999, les revenus soumis à prélèvement libératoire doivent être mentionnés sur la déclaration fiscale. Toutefois, les revenus qui sont soumis au prélèvement libératoire sous le sceau de l'anonymat¹ n'ont pas à être inscrits sur le formulaire 2042.

3) Passage de données administratives à des données statistiques

L'enquête revenus fiscaux transforme les données administratives recueillies en données d'enquête. Certaines sont reprises telles qu'elles, d'autres doivent subir des traitements spécifiques. Ainsi, l'avoir fiscal² qui est déclaré avec le revenu des valeurs mobilières

¹ Les revenus de certains types d'actifs qui sont « au porteur » (l'identité du porteur n'a pas à être révélée aux services fiscaux) subissent, en contre-partie, un prélèvement libératoire à la source important (60%)

² L'avoir fiscal a pour but d'atténuer la double charge fiscale qui pèse sur les dividendes versés, au titre de l'impôt sur les sociétés (par l'entreprise) et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (par l'individu)

imposées selon le droit commun a été soustrait. En effet, il ne constitue pas un revenu effectif pour le ménage. Les ressources des valeurs mobilières (variable ZVAMM) qui résultent de cette soustraction correspondent au revenu des valeurs mobilières imposées selon le droit commun qui est réellement perçu par le ménage.

Par ailleurs, afin de maintenir la cohérence des concepts de revenu entre les différentes enquêtes revenus fiscaux, les revenus soumis à prélèvement libératoire, bien qu'ils soient désormais connus (variable ZVALM), n'ont pas été intégrés dans le revenu disponible des ménages (ni dans le niveau de vie). Mais, ils pourraient l'être pour les études transversales.

4) comparaisons des données ERF et de celles de la comptabilité nationale

D'après l'enquête revenus fiscaux de 2001, la masse des revenus des valeurs mobilières déclarée et perçue par les ménages ordinaires de la France métropolitaine s'élève à 14,5 milliards d'euros dont 4,9 milliards de revenus imposés au prélèvement libératoire.

La comparaison avec les chiffres de la comptabilité nationale suppose la prise en compte des avoirs fiscaux, la masse des revenus des valeurs mobilières s'élève alors à 17,9 milliards d'euros.

La comptabilité nationale, de son côté, décompte :

- 47,7 milliards d'euros d'intérêts (y compris les intérêts courus non échus),
- 31,5 milliards d'euros de dividende,
- et 34,1 milliards d'euros des revenus de la propriété³ (par l'intermédiaire des contrats d'assurance vie) attribués aux assurés.

La comptabilité nationale couvre un champ plus large que les enquêtes revenus fiscaux. D'une part, elle s'intéresse à la France entière (France métropolitaine et DOM) et d'autre part, elle n'isole pas les ménages ordinaires.

La comparaison des données enquête revenus fiscaux et comptabilité nationale peut se faire en prenant en compte ou non les revenus de la propriété attribués aux assurés, ceux-ci ne constituant pas un revenu effectif des ménages.

4.1) comparaison des masses de revenus des valeurs mobilières hors revenus de la propriété attribués aux assurés (à vie).

D'après la comptabilité nationale, la masse des revenus des valeurs mobilières s'élève, hors revenus de la propriété attribués aux assurés, à 77,4 milliards d'euros. **L'enquête revenus fiscaux a donc collecté :**

- **16,5%** des masses enregistrées par la comptabilité nationale si l'on ne tient pas compte des revenus soumis à prélèvement libératoire (non pris en compte dans le revenu du ménage),
- **22,7%** des masses de la comptabilité nationale si l'on ajoute les revenus soumis à prélèvement libératoire.

4.2) comparaison des masses de revenus des valeurs mobilières avec les revenus de la propriété attribués aux assurés (à vie).

La masse des revenus des valeurs mobilières s'élève alors, d'après la comptabilité nationale, à 111,5 milliards d'euros. **L'enquête revenus fiscaux a collecté :**

actionnaire). Aussi, l'individu actionnaire reçoit-il un crédit d'impôt (appelé avoir fiscal) correspondant à la moitié des bénéfices nets d'impôt sur les sociétés qui lui ont été distribués dans l'année.

³ Cette masse comprend les revenus provenant des placements du montant des assurance-vie (essentiellement des intérêts, mais aussi des dividendes et des plus-values)

- **11,5%** des masses enregistrées par la comptabilité nationale si l'on ne tient pas compte des revenus soumis à prélèvement libératoire,
- **15,8%** des masses de la comptabilité nationale si l'on ajoute les revenus soumis à prélèvement libératoire.

Le faible taux de couverture des revenus des valeurs mobilières provient du fait que la majorité des actifs financiers ont des produits exonérés d'impôt. L'examen des résultats de l'enquête patrimoine de 1998 permet de le vérifier : les deux tiers des actifs financiers sources de revenus ont des produits défiscalisés (cf. tableau 2). Cette part passe à 80% si l'on exclut les contrats d'assurance vie.

La couverture des revenus des valeurs mobilières dans l'enquête revenus fiscaux de 2001 est du même ordre de grandeur qu'en 1990⁴. Cette année-là, l'enquête revenus fiscaux avait collecté 22% des revenus des capitaux mobiliers enregistrés par la comptabilité nationale. Or depuis les placements dont les produits sont exonérés se sont développés avec notamment la création du PEA en septembre 1992.

La faible couverture des revenus des valeurs mobilières par l'enquête revenus fiscaux provient essentiellement des produits exonérés. Le seul moyen de compenser cette lacune de la source semble être de procéder à une imputation des revenus non collectés.

⁴ Insee Résultats n° 453 « Les revenus fiscaux des ménages en 1990 », Insee 1996

II - LES REVENUS DES PATRIMOINES IMMOBILIERS

1) l'imposition des revenus des patrimoines immobiliers

Tous les revenus issus de la détention d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont, sauf rares exceptions, soumis à l'imposition au barème et donc inscrits sur les déclarations de revenus au fisc. Toutefois ces revenus sont des montants nets de frais. Les frais pouvant être déterminés sur une base réelle ou forfaitaire. De plus, des réductions supplémentaires peuvent s'appliquer dans certains cas (investissements Périissol ou Besson par exemple). Enfin les déficits fonciers sont reportables sur les revenus fonciers des dix années suivantes.

2) les revenus des patrimoines immobiliers dans les enquêtes revenus fiscaux

Les revenus issus des patrimoines immobiliers sont donc bien collectés par les enquêtes revenus fiscaux. Mais leur taux de couverture est relativement faible bien que les déficits de la seule année soient pris en compte.

Par ailleurs, du fait des règles fiscales, ces revenus ne sont pas forcément déclarés dans la catégorie des revenus du patrimoine. En effet, ils sont parfois considérés comme des revenus d'activité et sont alors compris dans les bénéficiaires.

Les revenus des patrimoines immobiliers repérés en tant que revenus du patrimoine par les enquêtes revenus fiscaux comprennent :

- les produits des propriétés rurales ou urbaines non meublées et les revenus des parts des sociétés immobilières dans la mesure où ce ne sont pas des revenus professionnels (variable ZFONCM),

- les revenus des locations meublées, des locations de fonds de commerce et d'industries, dans la mesure où ce ne sont pas des revenus professionnels (variable ZACCM). On notera toutefois que la variable ZACCM comprend aussi des revenus non patrimoniaux qui n'ont toutefois qu'une importance mineure.

Le tableau 3 récapitule cette situation aussi précisément que possible mais certainement pas de manière exhaustive.

3) comparaisons des données ERF et de celles de la comptabilité nationale

D'après l'enquête revenus fiscaux de 2001, la masse des revenus des patrimoines immobiliers reçue par les ménages ordinaires de la France métropolitaine (et identifiée en tant que revenus du patrimoine) s'élève à 13,8 milliards d'euros dont 12,5 milliards de revenus fonciers. Cette masse est nette des déficits fonciers de l'année.

Pour sa part, la comptabilité nationale décompte :

- 27,5 milliards d'euros de revenus des locations immobilières⁵,

- 2,1 milliards d'euros de revenus des terrains et gisements⁶,

soit un total de 29,6 milliards d'euros de revenus des patrimoines immobiliers. **L'enquête revenus fiscaux a donc collecté 46,6% de ces revenus⁷.**

⁵ ce montant est brut de frais et il comprend toutes les locations : de logements nus ou meublés, de fonds de commerce, d'industrie,... dans la mesure où elles sont effectuées par les particuliers.

⁶ Il s'agit essentiellement de fermages.

Cette faible couverture s'explique :

- d'une part, par le fait que les revenus déclarés sont nets de frais et d'intérêts d'emprunt contrairement à ceux enregistrés par la comptabilité nationale et

- d'autre part, parce que les investissements Périssol et Besson bénéficient d'amortissements très avantageux qui sont déductibles des loyers déclarés. Ces amortissements dissimulent les revenus correspondant qui sont donc totalement inconnus des enquêtes revenus fiscaux.

D'ici peu, la couverture des revenus des patrimoines immobiliers pourrait être améliorée grâce aux informations dont dispose la DGI sur les investissements Périssol et Besson (formulaire 2044).

Par ailleurs, la Comptabilité nationale chiffre les loyers imputés à 97,9 milliards d'euros pour l'année 2001.

⁷ Ce chiffre surestime probablement un peu la part collectée par l'enquête revenus fiscaux du fait que la donnée inscrite sur la déclaration fiscale (variable zaccm) comprend quelques revenus autres qu'immobiliers (droits d'auteurs, produits des brevets,...).

CONCLUSION

Les enquêtes revenus fiscaux ne couvrent que très partiellement les revenus des valeurs mobilières et un peu plus les revenus du patrimoine immobilier. Si l'on cumule les deux catégories des revenus du patrimoine, on obtient, pour l'année 2001, un taux de couverture de :

si l'on ne tient pas compte des revenus de la propriété attribués aux titulaires de contrats d'assurance vie,

25 % en ne prenant pas les revenus soumis à prélèvement libératoire (dans ERF)

29 % en intégrant les revenus soumis à prélèvement libératoire (dans ERF) ;

si l'on prend en compte les revenus de la propriété attribués aux titulaires de contrats d'assurance vie,

19 % en ne prenant pas les revenus soumis à prélèvement libératoire (dans ERF)

22 % en intégrant les revenus soumis à prélèvement libératoire (dans ERF).

Ce constat de mauvaise couverture des revenus du patrimoine ne remet pas en cause à lui seul la qualité de la source revenus fiscaux. D'une part, si des mesures macroéconomiques des revenus du patrimoine existent, celles-ci sont la synthèse de multiples sources, aucune source statistique ou administrative ne permet à elle seule une mesure précise de l'ensemble des revenus du patrimoine au niveau individuel et compatible avec les données de la comptabilité nationale. D'autre part, l'objectif de l'enquête revenus fiscaux n'étant pas la mesure macroéconomique des revenus, son intérêt pour l'étude de la distribution des revenus individuels demeure. Selon que la sous-estimation des revenus du patrimoine est plus ou moins répartie dans la population, l'incidence de cette mauvaise couverture est plus ou moins importante. Il conviendra d'étudier ultérieurement ce point à partir de l'enquête sur le patrimoine des ménages.

Des mesures sont prises pour améliorer la couverture des revenus du patrimoine. Deux voies sont explorées, l'une consiste à parvenir à une collecte plus exhaustive, l'autre à compléter les données recueillies par des imputations économétriques. Ces deux voies ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre.

A relativement brève échéance, les revenus du patrimoine immobilier devraient ainsi bénéficier de l'exploitation des déclarations complémentaires remplies par les foyers qui investissent dans les dispositifs Périssol ou Besson. Ce complément d'exploitation pourrait grandement réduire la sous-estimation des revenus du patrimoine immobilier. En ce qui concerne les revenus des valeurs mobilières, il est envisagé de renouveler l'imputation des revenus non soumis à déclaration sur le formulaire 2042 à partir des résultats de l'enquête patrimoine de 2003. Une telle opération qui avait déjà été menée à partir de l'enquête patrimoine de 1998 est très lourde et peut difficilement être envisagée chaque année. Mais les résultats de la collecte annuelle du projet SRCV pourrait permettre une mise à jour annuelle dans le cadre de cette imputation.

LES ENQUETES REVENUS FISCAUX NATIONALES

L'enquête revenus fiscaux qui est réalisée chaque année depuis 1996 (année de perception des revenus) s'appuie sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de ménages. De 23 000 ménages en 1996, l'échantillon a été porté à 45 000 en 1997 puis à 70 000 ménages en 1998.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une enquête par sondage auprès des ménages. C'est, en partie, une exploitation de source administrative. Elle résulte, en effet, d'un appariement statistique de fichiers fiscaux et du fichier de l'Enquête annuelle "Emploi". Aussi, l'enquête « Revenus fiscaux », comme l'Enquête Emploi sur laquelle elle se base, n'est représentative que des ménages ordinaires métropolitains, et a pour unité statistique le ménage (et non le foyer fiscal). Sont exclues par conséquent les personnes vivant en foyers de jeunes, maisons de retraites, casernes...

L'enquête « Revenus fiscaux » permet l'analyse des revenus suivant des critères socio démographiques connus par l'enquête Emploi : catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, taille du ménage, département de résidence, calendrier d'activité, etc...

Les données sur les revenus proviennent, pour l'essentiel, des déclarations fiscales remplies en vue de l'imposition sur le revenu des personnes physique (formulaire 2042). Le revenu déclaré ainsi obtenu comprend les revenus d'activité (traitements et salaires, bénéfices agricoles, industriels et commerciaux et non commerciaux et aussi les revenus perçus à l'étranger), les pensions et retraites (nettes des pensions versées) et les revenus du patrimoine déclarés sur le formulaire 2042. Les plus-values figurant sur ce formulaire ne sont pas prises en compte.

La source fiscale ne fournit aucune information sur les revenus non inscrits sur le formulaire 2042 ce qui est, en particulier le cas de toutes les prestations sociales et de certains revenus du patrimoine. Aussi, pour passer du concept de revenu déclaré au fisc à celui de revenu disponible du ménage, l'INSEE procède à l'estimation des transferts sociaux.

Tableau 1 : IMPOSITIONS DES REVENUS DES VALEURS MOBILIERES

	Imposition de droit commun	Prélèvement libératoire d'office ou sur option	Non imposable
Intérêts sur livrets		Livret B	Livret A et LEP, CODEVI, livret jeune, livret épargne entreprise
Intérêts épargne logement			CEL et PEL
Intérêts autres produits		- Obligations, emprunts d'état - Fonds communs de créances, - Bons du trésor et d'épargne, - Bons de caisse - Comptes à termes. - Créances négociables, - Comptes bloqués d'associés, - Cautionnement	PER
Intérêts assurance vie		- Contrats souscrits en 1998 ou après si pas PEP - PEP si retrait avant échéance sans raisons majeures	- Contrats DSK, - Contrats souscrits avant 1998, - PEP à échéance ou avant échéance si raisons majeures (décès, chômage, invalidité...) - Intérêts capitalisés
Dividendes	- Actions cotées ou non hors PEA (Y.C. avoir fiscal) (1) - Une fraction des revenus des - Actions non cotées dans PEA (Y.C avoir fiscal) (2) - Parts SARL et EARL	- SICAV de distribution hors PEA	- Actions cotées et C dans PEA (Y.C avoir fiscal) - Actions non cotées dans PEA (Y.C avoir fiscal) (2)
Autres	- Profits sur les marchés à terme étrangers	- Avances, prêts, acomptes reçus par les associés des sociétés de capitaux	- SICAV de capitalisation (3)

(1) Certains des revenus issus des actions émises à l'étranger ne figurent pas dans la rubrique « revenus des valeurs mobilières » (variable ZVAMM) mais dans la rubrique « revenus de source étrangère » (variable ZETRM) qui comprend toute sorte de revenus catégoriels. Dans les exploitations des enquêtes Revenus fiscaux, cette dernière variable est regroupée avec les revenus d'activité salariée.

(2) Les actions non cotées dans PEA sont exonérées jusqu'à un certain montant (en % de la valeur des titres)

(3) Les revenus des SICAV placés dans un PEA ne sont pas imposables. Ceux des autres sont capitalisés et imposés lors de leur cession selon le régime des plus-values.

Tableau 2 : Actifs financiers d'après l'enquête Patrimoine de 1998 (en milliards de francs)

Code nature	Intitulé	Enquête patrimoine 1997-1998	Estimation d'une base comparable (*)
0	Compte-chèques	313,96	784,3
1	Livret Jeune	26,59	28,9
2,3	Livret A ou bleu	526,70	780,1
4	Codevi	170,55	218,0
5	LEP (livret d'épargne populaire)	92,24	205,0
6,7,8	Livrets fiscalisés	61,45	282,0
	Total livrets	877,53	1514,0
9	Plan d'épargne logement	609,18	1056,0
10	Compte épargne logement	102,14	161,0
	Total épargne logement	711,32	1217,0
13	Obligations	234,73	433,4
14	Actions cotées	476,30	1285,0
19	Actions non cotées	91,00	
15	OPCVM court terme	186,47	226,1
16	Autres OPCVM	383,14	966,2
	Autres OPCVM (y compris PEE)		
17	Autres valeurs mobilières	59,74	
18	parts de SCPI	67,36	70,8
	Total valeurs mobilières	1498,74	2981,5
20	PEP	311,56	637,4
22	Assurance-vie	1014,04	2935,0
24	Autre épargne retraite	27,35	
25	Bons de capitalisation	20,73	
	Total assurance-vie et PEP	1373,68	3572,4
26	Bons d'épargne	13,69	319,4
27	Comptes à terme	67,60	
28	Epargne en entreprise	88,36	411,0
30	Compte courant d'associé	60,40	
	Total autres actifs financiers	230,06	730,4
	Total actifs financiers	5005,30	10799,6

Actifs financiers susceptibles de produire des revenus

			hors assur-vie
total détenu	10799,60		10799,60
compte-chèques	784,30		784,30
Actifs financiers source de revenus	10015,30		
assurance-vie			2832,275
Actifs financiers source de revenus hors assurance-vie			7183,03

Actifs financiers dont les produits sont défiscalisés

			hors assur-vie
livrets défiscalisés	1232,00		1232
épargne logement	1217,00		1217
assurance-vie et PEP	3469,68		2832,275
PEA (16,2% de la masse des val. Mobilières)	483,00		483,003
total	6401,68		5764,278
soit (6401,68/10015,3)		64% des actifs financiers	
		source de revenus	
et (5767,3/7183)		80% des actifs financiers hors	
		assur-vie source de revenus	

Livrets défiscalisés = (1514 - 282)

Assurance-vie et PEP : Autre épargne retraite et Bons de capitalisation ont été exclus sur la base de leur part dans les chiffres de départ (27,35+20,73)/1373,68

Il a donc été retenu 637,4 + 96,5%*2935

Tous les contrats assurance-vie ont été considérés comme ayant des produits exonérés bien que cela ne soit pas exact

16,2% du total des valeurs mobilières sont d'après l'enquête patrimoine (masses non recallées) dans des PEA

(*) pour le recalage sur les masses de la comptabilité nationale, certains regroupements ont dû être opérés

pour leur détail, on se reportera au tableau 2 p98 du Synthèse n°28

Tableau 3 : REVENUS DES PATRIMOINES IMMOBILIERS - IMPOSITION ET SITUATION DANS ERF

	Classés dans les revenus du patrimoine	Inconnus de la source (non imposable)	Pas isolables des revenus d'activité
loyers et fermages des propriétés rurales	(Variable ZFONM) - nets de frais et charges et des intérêts d'emprunts - nets de frais forfaitaires pour le micro foncier		- si revenus professionnels
Loyers des propriétés bâties (= urbaines)	(Variable ZFONM) - nets de frais et charges et des intérêts d'emprunt - possibilité de déduction d'amortissement pour les logements neufs (Perissol, Besson) - déductions supplémentaires pour les immeubles spéciaux	Locations à des personnes modestes	- si revenus professionnels
Revenus des parts de sociétés immobilières	(Variable ZFONM) - si la société immobilière n'est pas passible de l'impôt sur les sociétés		
Revenus des locations meublées	(Variable ZACCM) - si bénéficiaire n'est pas inscrit au registre du commerce - si bénéficiaire est inscrit au registre du commerce mais montant des locations reçues <plafond*		- si bénéficiaire est inscrit au registre du commerce et montant des locations reçues > plafond*
Revenus des locations de fonds de commerce et d'industries	(variable ZACCM) - si revenus non professionnels		- si revenus professionnels

ATTENTION : dans ZACC, il y a quelques revenus non patrimoniaux mais apparemment d'importance mineure

* Il y a en fait deux plafonds, l'un porte sur le montant total des locations, l'autre sur leur part dans le revenu global du foyer fiscal.